



Bulletin bimestriel d'information  
de l'Association de Parents  
pour la Protection des Enfants  
sur les Routes  
**APPER Wallonie**  
Rue Jean Vercheval 40  
4040 Herstal  
info@apper-wallonie.be

Editeur responsable:  
Caroline Vimond Rue St-Lambert 36 4040 Herstal

Ne paraît pas en juillet et août

P 201 185  
N° 181  
SEPTEMBRE 2014

## Aux chefs d'établissement de l'enseignement fondamental

Notre service itinérant d'éducation à la sécurité routière célèbrera ses 35 ans d'existence l'année prochaine.

Pour rappel, les cours proposés par notre association comportent 3 leçons par année scolaire. Nos enseignants sont tous diplômés et ont reçu une formation spécifique. Ils sont dotés d'un matériel audiovisuel performant et d'une documentation constamment remise à jour. Le programme est différent et adapté à chaque niveau.

Les écoles qui souhaitent bénéficier de nos cours sont invitées à s'inscrire dès à présent via le bulletin de demande disponible sur notre site internet. Pour une question de facilité, les inscriptions se feront dorénavant uniquement par e-mail.

Nos cours sont gratuits mais, afin de nous aider à faire face à nos charges (déplacements, entretien du matériel, feuilles didactiques remises aux élèves...), nous demandons aux écoles, pour l'ensemble des leçons, une participation de 1€ par élève avec un minimum de 15€ par école.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

L'équipe de l'APPER-Wallonie

www.apper-wallonie.be  
contact : info@apper-wallonie.be

## A vélo, en duo, on est pro

### Concours de sécurité routière

Suite au franc succès de notre concours « Sauve qui veut », voici l'annonce de notre nouveau concours 2014/2015.

C'est grâce à une nouvelle subvention octroyée par le Gouvernement wallon (Travaux Publics / DGO des Routes / Sécurité Routière) que le concours « A vélo, en duo, on est pro » pourra avoir lieu dans le courant de cette année scolaire 2014/2015.

*Aux chefs d'établissement de l'enseignement fondamental et plus particulièrement aux enseignants des classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires.*

Notre concours est ouvert à toutes les écoles primaires de Wallonie, tous réseaux confondus.

**+ de 10 000 € de prix !**

**Qui seront répartis entre les 25 finalistes.**

Ce concours se déroulera en 3 phases :

- Des éliminatoires effectuées par le ou la titulaire de classe.
- Des ½ finales par province et selon le nombre de candidats.
- Et enfin la finale pour les 25 meilleurs candidats.

Cette dernière épreuve, théorique et pratique, se réalisera en DUO avec un parent.

**Surveillez votre boîte mail, début octobre seront envoyés :**

- Règlement du concours
- Bulletin de renvoi

## Il est vain de préparer les enfants pour la vie si on ne leur apprend pas les moyens de la conserver !

Nos cours ne se limitent pas à reconnaître les signaux routiers ainsi que leur signification, ce qui serait nettement insuffisant et ne nécessiterait pas 3 heures de cours...

Nous apprenons surtout aux enfants, piétons et cyclistes, ce qu'il faut faire et ne pas faire pour éviter l'accident. Par exemple, ce n'est pas parce que 'le petit bonhomme est vert' que l'on peut traverser la chaussée sans précaution. Il y aura toujours des conducteurs pressés, distraits, ivres...qui n'ont cure d'un feu rouge. De nombreuses animations sur des thématiques variées vous sont proposées chaque année ... impossible, bien sûr, de les demander toutes, il faut bien se limiter !

*Alors faites le bon choix !*

### Devenez membre de l'APPER ou renouvelez votre affiliation!

Il suffit de verser le montant de 5€ (cotisation individuelle) ou 12€ (cotisation de groupes, écoles) au compte **BE70 0000 8944 6225** de l'APPER, rue Jean Vercheval 40 à 4040 Herstal en indiquant vos coordonnées complètes et en mentionnant AFFILIATION en communication.

Rappelons que les magasins "POINT CARRE" que nous remercions très vivement, offrent avec chaque carte de membre un bon de réduction de 15€ (3 fois la cotisation), ce qui représente une ristourne de 20% sur des achats d'un montant de 75€.

Pour connaître les points de vente: [www.pointcarre.eu](http://www.pointcarre.eu)

Il y a un magasin POINT CARRE à:  
Andenne – Anderlus – Arlon – Ath – Barchon –  
Beaufays – Chimay – Ciney – Engis – Beggen(GDL) –  
Drogenbos – Florenville – Froyennes – Gembloux –  
Huy Ben Ahin – Jambes – Koksijde – Loverval –  
Marche en Famenne – Neupré – Peruwelz – Recogne  
Libramont – Virton - Waremme

### AVEC LA POLICE, LES DEUX FONT L'APPER

Depuis l'année scolaire 2010-2011, sous l'égide de Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège, les zones de police qui le souhaitent et les enseignants de l'APPER tentent de coordonner leurs services.

En pratique, des binômes formés d'un enseignant APPER et d'une équipe de policiers ont organisé leur travail pour que les enfants des classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires reçoivent d'abord les cours de nos enseignants, puis ensuite passent sur

une piste de circulation de la zone de police.

Ont été concernées les zones de police : Secova, Basse Meuse, Liège, Hesbaye, Stavelot et Malmedy.

Il va sans dire que nous souhaitons poursuivre le projet et, si nos agendas nous le permettent, l'étendre à d'autres écoles et autres zones de police intéressées.

Chr. MOUREAU  
Administrateur délégué

## c'est la rentrée

### Petit rappel aux parents de nos chers bambins

1. Garez-vous où c'est permis. Pas de double file, pas sur un arrêt de bus ou passage pour piétons, pistes cyclables. Marcher quelques instants est bon pour la santé.
2. Les enfants doivent si possible monter ou descendre côté trottoir ou accotement c'est plus prudent. Côté route, faites les sortir vous-même et n'oubliez jamais d'actionner la sécurité enfant quand il est à l'intérieur.
3. De même, rappelez-lui d'attacher sa ceinture et montrer lui le bon exemple en le faisant vous-même.
4. Attention, respectez bien les zones 30 aux abords des écoles : un enfant peut surgir, courir sur la route. Traverser entre deux voitures et être caché par celles-ci.

En conclusion : bonne rentrée, et gardez toujours le pied au-dessus du frein, le danger est partout.

Source : Explorer 49 (sept. 2013)

Pour tenter de modifier le comportement des conducteurs, nous éditons un autocollant (10cmx10cm) "Dégageons les entrées d'écoles". Cet autocollant est accompagné d'un dépliant (**sans publicité**) sur lequel figurent les quelques règles de prudence qui, respectées, diminuent considérablement les risques d'accidents. Les écoles, les administrations communales ... qui souhaitent recevoir ces autocollants et dépliants sont invitées à nous retourner le bon de commande ci-dessous.

Prix par quantité de 50 minimum à 125: 0,20€  
Plus de 125: 0,18€

Commande d'autocollants "Dégageons les entrées d'écoles"  
A renvoyer à l'APPER, 40 rue Jean-Vercheval à 4040 HERSTAL

Nom (école ou demandeur): \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_ (indispensable!)

Commande de \_\_\_\_\_ autocollants et dépliants x 0,20€ = \_\_\_\_\_ €  
Commande de \_\_\_\_\_ autocollants et dépliants x 0,18€ = \_\_\_\_\_ €

A verser au compte n° BE70 0000 8944 6225  
de l'APPER, Rue Jean Vercheval 40 à 4040 HERSTAL, en indiquant  
les coordonnées complètes de l'école ou du demandeur



## Je vais à l'école en bus !

Suite à mon passage dans une école de l'enseignement spécialisé où beaucoup d'enfants venant de destinations parfois lointaines sont véhiculés par les bus (TEC ou autres), j'ai pensé qu'un petit article à ce sujet ne serait pas inutile.

A l'usage également de nos membres dont les chères têtes blondes ont, cette année, quitté l'enseignement primaire pour le secondaire et vont donc, peut-être, se rendre seuls à l'école.

### Les avantages

- x Il facilite la vie des parents qui évitent les transports entre la maison et l'école ou ailleurs.
- x Il conduit les enfants en toute sécurité.
- x Il respecte l'environnement.
- x Il permet de faire le trajet avec des copains ou des copines.

Les consignes sont les mêmes pour les transports scolaires et pour les transports en commun.

### Au Départ :

- x Je suis ponctuel et je me rends à l'arrêt de bus quelques minutes avant l'heure de passage.
- x Je reste sur le trottoir ou l'accotement tant que le bus n'est pas immobilisé.

### Dans le bus :

- x Je respecte les consignes de l'accompagnateur.
- x Je respecte la propreté du véhicule.
- x Je reste calme pour ne pas déranger ni distraire le chauffeur.
- x Je reste assis.
- x Je ne laisse pas traîner mon cartable dans le couloir.
- x Je ne bouscule pas les autres, ni à la montée, ni à la descente.

### A l'arrivée :

- x Je traverse quand le bus est parti.
- x Je traverse loin du bus s'il reste longtemps à l'arrêt et, si possible, sur un passage pour piétons.

### Conseils aux parents

- x Faites le trajet avec votre enfant pour qu'il repère avec vous les endroits où il doit être attentif.
- x Cherchez avec lui des repères pour qu'il sache quand il doit appuyer sur le bouton pour demander l'arrêt.
- x Apprenez-lui à attendre que le bus soit parti avant de traverser la rue, ou s'il ne repart pas tout de suite, cherchez l'endroit adéquat.

Marie-Christine Grilli, enseignante APPER

### CONCOURS APPER-INFO N°180

Les mots à placer dans la grille étaient : RELAXANT / SPORTIF / ECONOMIQUE / PRATIQUE / CONVIVAL / RAPIDE / SILENCIEUX  
**Voici la liste des gagnants qui ont reçu leur prix au mois de juin :**  
 Gehlen O. de Montzen – Lemmens R. d'Oupeye – Biefnot T. d'Embourg – Krzewinski T. de Thimister – Poncin A. de Libramont – Esani I. de Bressoux – Fockedey A. de Jemeppe sur Sambre  
**BRAVO !**

### Solutions aux questions de la page 4 :

1. INDICATION - OBLIGATION - INTERDICTION 2. UN SENS UNIQUE 3. UNE DYNAMO 4. « EST OBLIGATOIRE » 5. ALCOOL - FATIGUE - VITESSE

Nouveau !



Visitez notre page  
**Facebook**



## Assurez-vous une année scolaire sans soucis

Les assurances scolaires ne protègent pas toujours les enseignants en toutes circonstances. **L'assurance Academic** est le complément idéal qui vous garantit une sérénité totale pour **seulement 24,79 €** par an. Elle couvre votre **responsabilité civile** ainsi que les dommages corporels et matériels consécutifs à une **agression** dans l'exercice de votre métier. En outre, Academic vous offre une **protection juridique** bien utile.

Enseignants, assurez-vous une année scolaire sans soucis.  
**Plus d'infos au 0800 23 777 ou sur ethias.be**

**ethias**  
 Les efficacassureurs

jeux

1. Parmi cette série de 10 mots, souligne 3 noms de famille de signaux routiers :  
CONFIRMATION - COLLATION - INDICATION - SIGNIFICATION - REGULATION -  
FONDATION - ATTRACTION - SENSATION - OBLIGATION - INTERDICTION
2. Quand on ne peut rouler dans une rue que dans un sens, le sens permis s'appelle :  
Choisis parmi les mots suivants :  

x UN SENS PRIORITAIRE	x UN SENS INTERDIT	x UN SENS GIRATOIRE
x UN SENS OBLIGATOIRE	x UN SENS UNIQUE	
3. L'électricité dont les feux ont besoin pour fonctionner provient sur certains vélos d'un petit appareil muni d'une roulette qui tourne en faisant un léger bruit quand on pédale.  
Cet objet s'appelle :  

x UN CATADIOPTRE	x UN TOURNEVIS	x UNE GIROUETTE
x UN PEDALO	x UNE ROULADE	x UNE ETINCELLE
x UNE DYNAMO		
4. Laquelle de ces trois affirmations est fausse ? En Belgique, pour les cyclistes, le port du casque :  

x ...est obligatoire !	x ...est fortement conseillé !	x ...n'est pas obligatoire !
------------------------	--------------------------------	------------------------------
5. Les accidents de la route ont de multiples causes. Trouve-les en changeant l'ordre des lettres :  
 LOCOLA \_ \_ \_ \_ \_      TEFIGAU \_ \_ \_ \_ \_      SESIVET \_ \_ \_ \_ \_

Va vérifier tes réponses à la page 3 !

**Tu es en 5<sup>ème</sup>  
ou 6<sup>ème</sup> année  
primaire ?**

Alors motive ta classe et ton instituteur (ou institutrice) et participe à notre grand concours « A vélo, en duo, on est pro » qui aura lieu durant cette année scolaire !  
Il y a plus de 10 000 € de prix à gagner.



Intéressant, non ?

À lire et à rappeler à tes parents...

**GSM au volant... engin mortel !**

De toutes les sources de distraction, et l'on sait qu'elles sont nombreuses, surtout en voiture, le GSM est le numéro 1!

Le risque d'accident augmente de 75% lorsqu'on téléphone au volant.

Pas étonnant que le code de la route interdise l'utilisation d'un téléphone portable en le tenant à la main soit pour téléphoner soit, pire encore, pour envoyer des sms.

Il faut aussi rappeler que même à l'arrêt, au feu rouge ou dans un embouteillage, le GSM reste interdit.

A noter qu'un conducteur sur cinq envoie des sms au volant tous les jours.

La plupart des études comportementales confirment que le fait de téléphoner au volant a un impact négatif sur la conduite.

Les conducteurs qui téléphonent en conduisant :

- réduisent brusquement leur vitesse lorsqu'ils reçoivent ou donnent un coup de fil.
- adoptent un comportement hésitant et inadéquat, la voiture suit une trajectoire déviante et peut même quitter sa bande de circulation.
- oublient de regarder 4 signaux routiers sur 10
- refusent la priorité 1 fois sur 4.
- ont largement tendance à "négliger" les usagers faibles ou, du moins, à adopter un comportement inadéquat en leur présence (par exemple accélérer au lieu de freiner pour éviter des piétons qui traversent).

Donc, un conseil, n'utilisez pas votre GSM quand vous êtes conducteur!!!